

Votre médecin est membre du Dispositif Spécifique Régional de Cancérologie ONCOPL

➤ Qu'est-ce que le Dispositif Spécifique Régional de Cancérologie ONCOPL et à quoi sert-il ?

ONCOPL est une association loi 1901 regroupant l'ensemble des établissements et médecins libéraux de la région qui prennent en charge les patients présentant une pathologie tumorale. Il a pour rôle de coordonner l'ensemble des opérateurs de la prise en charge des patients atteints de cancer. Ses objectifs, fixés par l'Institut National du Cancer, sont d'harmoniser et d'améliorer la qualité des pratiques, de promouvoir des outils de communication communs au sein de la région, de développer l'évaluation et l'information des professionnels et des patients.

Votre dossier sera informatisé

➤ Pourquoi informatiser vos données ?¹

Votre dossier sera discuté en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) par un groupe de spécialistes, afin de pouvoir vous proposer la meilleure stratégie de traitement, répondant à des critères qualité précis. L'avis donné lors de cette réunion sera enregistré dans le **Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)**². Il s'agit d'un dossier informatisé sécurisé, partagé au sein de la région Pays-de-la-Loire, facilitant la transmission de l'information entre les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Cela permet d'optimiser la qualité et la continuité des soins dont vous bénéficierez. Vos données seront conservées pendant la durée prévue par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, applicables en matière de conservation des données médicales.

➤ Qui a accès à vos données ?³

L'accès à vos données répond à des normes strictes de **confidentialité et de sécurité**. Tous les accès et actions associés à votre dossier sont **tracés**.

ONCOPL est responsable de traitement pour la gestion de l'Outil DCC et ses membres engagés à respecter le secret professionnel, peuvent avoir accès au DCC. Les **professionnels de santé** qui renseignent vos données dans le DCC sont responsables de leur traitement. La base légale de ce traitement de données est l'intérêt légitime. Le DCC permet aux professionnels de santé d'accéder aux documents produits à chaque étape du parcours de soins, en les adressant de manière sécurisés aux **Dossiers Patients Informatisés (DPI) des établissements** où vous avez été pris en charge, et à votre **médecin traitant**. Les données informatisées, à l'exception de vos données d'identification, pourront être utilisées dans un but d'amélioration des pratiques professionnelles, par le biais d'exploitations statistiques. Certaines informations vous concernant sont également susceptibles d'être transmises aux **organismes partenaires de santé publique**, à des fins de surveillance de l'évolution des pathologies tumorales (liste des organismes destinataires des données disponibles sur le site Internet du réseau ONCOPL <https://oncopl.fr/tools/reglementation-dcc/> ou par demande par voie postale auprès du délégué à la protection des données d'ONCOPL, adresse dans le paragraphe suivant). Sauf opposition de votre part, vos données traitées dans le DCC peuvent également contribuer à la recherche médicale et à l'évaluation de la qualité de la prise en charge.

➤ Quels sont vos droits ?⁴

Conformément aux réglementations en vigueur, vous pouvez exercer vos droits relatifs à vos données traitées au sein du DCC : droit d'accès, rectification, opposition, effacement (ou « droit à l'oubli »), limitation du traitement des données. Pour cela, vous pouvez vous adresser directement au médecin qui vous suit ou bien faire votre demande par voie postale auprès du délégué à la protection des données (DPO) d'ONCOPL, en précisant la **nature de votre demande**, vos **coordonnées postales** et en joignant un **justificatif d'identité** à l'adresse suivante : Réseau Régional de cancérologie ONCOPL / Protection des données DCC / Plateau des Ecoles – 50 route de Saint Sébastien / 44093 Nantes Cedex 1. Suite à votre demande, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne <https://www.cnil.fr/> ou par voie postale.

¹ Ces opérations s'opèrent sur la base juridique des articles 6(1)(e) et 9(2)(h) du RGPD

² Le DCC a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Autorisation n°1810097) et les données sont hébergées par le groupement d'intérêt public Midi Picardie informatique hospitalière (MiPih), hébergeur de données de santé agréé en application de l'article L.1111-8 du Code de la Santé publique.

³ Articles L. 1110-4, L. 1110-12 et R. 1110-1 à R.1110-3 du Code de la Santé Publique

⁴ Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Code de la Santé Publique, notamment les articles L1111-7 et L1110-12